

Le Comptoir du Chef
Société par actions simplifiée au capital social de 65.500 €
Siège social : 7 B, rue du Chapeau Rouge
21000 Dijon
892 615 220 RCS Dijon

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 7 MARS 2025**

EXTRAIT

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société Epicure Investissement, **prend acte** de la démission de la société Epicure Investissement de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, en conséquence de la décision qui précède,

décide de nommer, en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société EPI 21

Société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €
Ayant son siège social sis 7 B, rue du Chapeau Rouge – 21000 Dijon
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
sous le numéro 901 850 172 RCS Dijon,

décide que la société EPI 21, au titre de ses fonctions de Président de la Société, sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Elle exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et représentera la Société à l'égard des tiers.

La société EPI 21 ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, elle aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des dépenses engagées dans l'intérêt de la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

CERTIFIE CONFORME

Signé par :

020530ADA90E406...

**Le Président
EPI 21**

Représentée par Epicure Investissement,
Elle-même représentée par Epicure Gestion,
Elle-même représentée par M. Julien BERNARD

La Cave de la Cité
Société par actions simplifiée au capital social de 85.500 €
Siège social : 7 B, rue du Chapeau Rouge
21000 Dijon
892 832 544 RCS Dijon

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 7 MARS 2025**

EXTRAIT

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société Epicure Investissement, **prend acte** de la démission de la société Epicure Investissement de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, en conséquence de la décision qui précède,

décide de nommer, en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société EPI 21

Société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €
Ayant son siège social sis 7 B, rue du Chapeau Rouge – 21000 Dijon
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
sous le numéro 901 850 172 RCS Dijon,

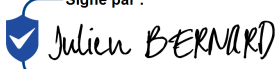
décide que la société EPI 21, au titre de ses fonctions de Président de la Société, sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Elle exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et représentera la Société à l'égard des tiers.

La société EPI 21 ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, elle aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des dépenses engagées dans l'intérêt de la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

CERTIFIE CONFORME

Signé par :

020530ADA90E406...

**Le Président
EPI 21**

Représentée par Epicure Investissement,
Elle-même représentée par Epicure Gestion,
Elle-même représentée par M. Julien BERNARD

La Table du Chef
Société par actions simplifiée au capital social de 73.000 €
Siège social : 7 B, rue du Chapeau Rouge
21000 Dijon
892 554 148 RCS Dijon

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 7 MARS 2025**

EXTRAIT

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société Epicure Investissement, **prend acte** de la démission de la société Epicure Investissement de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, en conséquence de la décision qui précède,

décide de nommer, en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société EPI 21

Société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €
Ayant son siège social sis 7 B, rue du Chapeau Rouge – 21000 Dijon
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
sous le numéro 901 850 172 RCS Dijon,

décide que la société EPI 21, au titre de ses fonctions de Président de la Société, sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Elle exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et représentera la Société à l'égard des tiers.

La société EPI 21 ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, elle aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des dépenses engagées dans l'intérêt de la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

CERTIFIE CONFORME

Signé par :

020530ADA90E406...

**Le Président
EPI 21**

Représentée par Epicure Investissement,
Elle-même représentée par Epicure Gestion,
Elle-même représentée par M. Julien BERNARD